

LE LABEL « CENTENAIRE »

Fiche pratique à destination des référents « mémoire et citoyenneté »

PREAMBULE

La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale est un groupement d'intérêt public (GIP) créé par décret du 5 avril 2012, publié au Journal Officiel le 11 avril 2012.

Ce groupement a pour vocation de **préparer et de mettre en œuvre le programme commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale**, selon trois directions :

- 1) organiser les grands rendez-vous du programme commémoratif du Centenaire ;
- 2) coordonner et accompagner l'ensemble des initiatives publiques et privées mises en œuvre dans le cadre du Centenaire, en proposant notamment un « label Centenaire » et un programme officiel des principales manifestations ;
- 3) informer le grand public sur les préparatifs du Centenaire et mettre en œuvre une politique de communication autour des principales manifestations.

Afin de soutenir les initiatives développées dans le cadre des commémorations du Centenaire, le groupement a mis en place un label « Centenaire ». La présente fiche pratique, qui vient compléter la circulaire destinée aux préfets en date du 29 novembre 2012 et intitulée « Label « Centenaire » », a pour but de préciser le mécanisme de labellisation des projets pédagogiques proposés par les établissements scolaires.

Le Label « Centenaire » et les projets pédagogiques

L'héritage multiforme que porte le premier conflit mondial mérite d'être transmis et expliqué aux jeunes générations. En ce sens, les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, comme temps symbolique fort, doivent mobiliser la communauté éducative dans son ensemble, autour de la compréhension du conflit, du partage de ses mémoires et de son inscription comme patrimoine commun.

Dans ce cadre, il semble utile de pouvoir valoriser les projets pédagogiques du premier et du second degré portant sur la Première Guerre mondiale et ses commémorations, élaborés à l'échelle de tous les territoires.

Le label Centenaire est un **gage de qualité**, qui garantit au projet d'avoir été reconnu parmi d'autres propositions comme **innovant, structurant et original, porteur de sens et d'apprentissage pour les élèves qui y participent**. L'obtention du Label « Centenaire » permettra par ailleurs une plus **grande visibilité des projets pédagogiques retenus**.

Le mécanisme de labellisation **ne signifie pas un financement automatique mais une éligibilité à financement**. Le Label « Centenaire » garantit également au porteur de projet un appui de la Mission auprès d'autres financeurs publics et/ou privés. Ainsi, la présentation d'un projet à la Mission n'est pas exclusive. Le porteur peut en effet soumettre son dossier auprès d'autres partenaires, sous réserve d'en informer le Comité de labellisation dans le dossier de présentation qui lui est adressé.

1. Sélection des projets

La sélection de chaque projet candidat à la labellisation se fait selon la nature du projet à partir des circuits de labellisation détaillés ci-dessous :

Seuls les projets portés par les opérateurs régionaux, nationaux ou internationaux sont directement examinés par le Comité de labellisation de la Mission. Les projets pédagogiques émanant d'un ou plusieurs établissements scolaires, d'une ou plusieurs classes, devront être transmis :

- pour information **au référent préfectoral** du Comité départemental du Centenaire (CDC) concerné ;
- pour validation **au Comité académique du Centenaire (et en particulier au référent « mémoire et citoyenneté ») concerné.**
- les projets finalement sélectionnés seront ensuite transmis à la Mission du Centenaire. Un Comité de labellisation se réunira ensuite à deux reprises en 2013. Les résultats seront communiqués aux intéressés par la Mission du Centenaire ainsi qu'au Comité académique et au Comité départemental concernés. Les critères de validation sont présentés dans l'annexe 1 de la présente fiche pratique.

2. Calendrier retenu

- Première session de labellisation des projets pédagogiques : remise des dossiers à la Mission du Centenaire **le 30 juin 2013**. Les projets sélectionnés lors de cette première session pourront figurer **au programme commémoratif officiel du Centenaire**.

- Deuxième session de labellisation des projets pédagogiques : remise des dossiers à la Mission du Centenaire **le vendredi 15 novembre 2013**.

Les résultats des deux sessions seront communiqués à la fin du mois de juillet 2013 et à la fin du mois de décembre 2013. En cas d'obtention du Label « Centenaire », le porteur de projet et ses partenaires s'engagent à communiquer régulièrement à la Mission du Centenaire des points d'étape de la réalisation du projet. Ils pourront faire l'objet de publication sur l'espace pédagogique du portail de la Mission du Centenaire. Le label « Centenaire » et la charte graphique correspondante devront figurer sur tous les supports de communication du projet, ainsi que la charte graphique correspondante.

3. Composition et fonctionnement du Comité de labellisation

Pour étudier l'ensemble des dossiers qui lui seront présentés, la Mission du Centenaire propose la mise en place d'un Comité de labellisation composé comme suit :

Président du Comité de labellisation	Président du Conseil scientifique ou président de la commission pédagogique du Conseil scientifique de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale
	Directeur général ou Directeur général adjoint de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale
Rapporteurs	Conseillers pour l'action pédagogique
Experts scientifiques	Membres de la commission pédagogique du Conseil scientifique
Personnalités extérieures	Un représentant DGESCO Un représentant CNDP Un représentant DMPA

La présidence du Comité est assurée par le président du Comité scientifique qui peut déléguer cette fonction au président de la Commission pédagogique du conseil scientifique de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Les dossiers, synthétisés sous forme de fiches préparées par les rapporteurs du Comité, sont examinés un par un, selon un ordre défini au préalable par le comité (territoire concerné, thématiques abordées, etc.). A l'issue de l'étude de chaque projet, une décision est rendue, qui peut être assortie de commentaires, notamment dans le cas d'un refus de labellisation. Tous les projets étudiés, même non labellisés, feront l'objet d'une mention sur le site internet de la Mission du Centenaire.

Les réunions du Comité de labellisation sont animées par le conseiller pour l'action pédagogique de la Mission du Centenaire ou le conseiller pour l'action pédagogique et culturelle franco-allemande. Ils assurent l'un et l'autre le suivi global du Comité. Le rapporteur du Comité rédige un compte-rendu de chaque réunion. Il assure le lien entre la Mission et les porteurs de projets, ainsi que l'organisation matérielle des réunions du Comité de labellisation.

LABEL CENTENAIRE FICHE DE CANDIDATURE
--

Comité académique du Centenaire : Département :
--

TITRE DU PROJET	
Etablissement porteur du projet	
Enseignant(s) référent(s)	
Niveau(x) concerné(s) – nombre d’élèves	
Nombre d’enseignants impliqués et disciplines	
Problématique générale	
Calendrier indicatif des différentes actions	
Forme de la production finale envisagée	

Axes retenus (compétences, connaissances)	
Coût global du projet (<i>joindre un tableau budgétaire détaillé</i>)	
Partenaire(s)	Nom(s) : Statut : Nom(s) du contact qui suit le projet : Adresse(s) : Téléphone(s) : E-mail : Convention(s) de partenariat (<i>à joindre au dossier</i>) : ☐ Oui ☐ Non
Contacts	

Annexe 2 : Critères retenus pour la labellisation pédagogique

Critères pédagogiques
Le projet devra s'inscrire dans les programmes et/ou les dispositifs scolaires existants
Le projet devra s'appuyer sur l'enseignement d'au moins deux disciplines scolaires
Le projet devra s'appuyer sur l'étude de sources historiques, particulièrement en lien avec des « traces » locales du conflit
Le projet devra s'organiser autour du lien histoire et mémoire(s) de la Grande Guerre [passé – présent – avenir]
Le Comité académique et la commission pédagogique de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale seront attentifs à l'utilisation pertinente des TICE dans le cadre du projet et à l'originalité de l'étude et de la production finale projetées